

des Princes &c. Juillet 1747. §

Pasteurs, bons Prêtres, zélés Religieux, grands Magistrats, braves Guerriers & bons Citoyens donnaissent dans des excès pareils? Je sais que l'on peut encore m'objecter la conduite de quelques Maçons. Nous l'arvoisons en gémissant, nous aravons de mauvais freres, insensibles aux remontrances & aux corrections; mais depuis quand est-il permis de juger de la sainteté d'un état par l'abus qu'en font les libertins; si cette preuve aroit lieu, j'ose le dire, la Religion même, toute sainte qu'elle est, ne pourroit la soutenir.

Mais, dites - vous, pourquoi ces banquets, ces fêtes nocturnes? La vertu craint-elle la lumiere! A-t-elle besoin d'être soutenüe par l'idée d'un festin! Je vous répons d'abord que la nuit n'est point nécessaire pour célébrer nos mystères; ce pourroit être le tems le plus commode, mais cette considération est toujours réglée par les freres, dont la maxime générale est la liberté. Comment pourroient-ils craindre la lumiere, elle qui est l'objet continuel de leurs recherches, & qui les guide dans toutes leurs démarches? Pour leurs repas vous pourriez les comparer à ces banquets divins des Philosophes où l'on recherchoit les vrais moyens de parvenir à la sagesse: banquets sages & voluptueux qui ne reconnoissoient ni l'intempérance, ni l'ivrognerie, ni l'impudicité. O noctes cœnæque Deùm, dit Horace en parlant de ces divins repas, vous retracez les tems de l'innocence, & vous présentez à nos yeux les douceurs de l'âge d'or.

Il ne me reste plus, je pense, qu'à vous dire un mot de nôtre secret. Vous êtes étonné qu'il soit si inviolablement gardé, & vous concluez qu'il doit bien être criminel, puisque personne d'entre nous n'a jamais osé le révéler: dites plutôt qu'il est bien sacré puisqu'il engage les plus indiscrets. Tel est l'empire
que